

Canada

Province de Québec

MRC de Maria Chapdelaine

Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROJET DE PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 9 juillet 2024 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

MMES Les conseillères : Diane Imbeault
Marlène Laliberté

Ms. les conseillers : Raphaël Langevin
Jean-Eudes Simard

Ainsi que Mme Joanie Riendeau, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse souhaite la bienvenue et félicitations aux nouveaux élus qui viennent d'être assermentés et participent à leur première séance ordinaire du conseil municipal

2. Nomination du secrétaire de la rencontre

5091.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et Mme Diane Imbeault que Mme Joanie Riendeau assure le rôle de secrétaire d'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

5092.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Diane Imbeault et est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination du secrétaire de rencontre
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des conflits d'intérêts
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

7. Ratification des comptes :
 - 7.1. Factures à payer
 - 7.2. Salaire des employés
8. Correspondance
9. Passerelle du Lac Aux Rats
10. Terrain du Loup Cervier
11. Adoption du règlement S.Q.-04-06
12. Suivi des dossiers Ressources Humaines
13. Avis de motion : Règlements d'emprunts rang St-Joseph
14. Règlement circulation quad
15. Affaires nouvelles
 - 15.1. Résolution MADA
 - 15.2. Contrat réseau routier SEAO
 - 15.3. Rencontre du 17 juillet
 - 15.4. La livrée des forêts et les grosses mouches noires
 - 15.5. Circulation des clefs
 - 15.6. Signature notaire – Achat de l'église
 - 15.7. Programme Nouveaux Horizons
 - 15.8. Vente de chaises
 - 15.9. Travaux d'urgence sur BoWater
 - 15.10. Transfert contrat électricité de l'église
 - 15.11. Ponceau problématique
16. Période de questions
17. Levée de la séance du conseil

4. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

5093.07.02

Il est proposé par M Raphaël Langevin, appuyé par Mme Marlène Laliberté et appuyé à l'unanimité d'adopter le procès-verbal en apportant les corrections suivantes :

- Au point 18 que c'est le rang Saint-Antoine qui est nommé
- Au point 13, remplacer le terme "grader" par niveleuse

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024

5094.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Raphael Langevin et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, en apportant les corrections suivantes :

- Point 5.6 : Insérer un numéro de résolution
- Point 14 : Ajouter le rang St-Pierre aux différentes voies nommées

7. Ratification des comptes à payer

7.1 Factures à payer

5095.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Raphael Langevin et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 18 378,80\$ et d'en autoriser le paiement.

7.2 Salaires des employés

Aucune feuille de temps n'a été déposé

8. Correspondance

Invitation pour le festival À l'Eau Péribonka

Le comité d'organisation du festival À l'Eau Péribonka a offert l'opportunité au conseil municipal d'acheter des places pour le souper.

5096.07.02

Il est proposé par Marlène Laliberté et appuyé par Sonia Gauthier de réserver 2 cartes pour la soirée des connaisseurs du 27 juillet 2024.

Invitation pour le souper des retrouvailles de la fête du centenaire de la municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc

Considérant que l'événement se tiendra le 31 août 2024

5097.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Raphaël Langevin et adopté à l'unanimité de demander aux organisateurs de repousser le délais de réponse de la municipalité pour prendre la décision lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 août 2024

Demande d'appui pour une révision du traçage des lignes sur la rue principale de la municipalité

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaisse l'enjeu évoqué par la demande de M Jean-Eudes Simard, avant qu'il devienne conseiller municipal

5098.07.02

Il est proposé par M Raphael Langevin, appuyé par Mme Diane Imbeault et adopté à l'unanimité d'appuyé la demande de révision du traçage des lignes de la rue principale au sein de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette auprès du Ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec

9. Passerelle du Lac aux Rats

Considérant l'arrivée prochaine d'une direction générale permanente à la municipalité pour le 5 août 2024

Considérant que le conseil municipal juge ne pas avoir assez d'informations pour prendre une décision éclairée lors de la présente réunion

5099.07.02

Il est proposé par M Jean-Eudes Simard, appuyé par Mme Marlène Laliberté et adopté à l'unanimité de transmettre une lettre à la direction du Parc Régional des Grandes-Rivières pour remettre la prise de décision lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui se tiendra le 5 août 2024.

10. Terrains du Loup Cervier

Considérant les besoins de travaux d'aqueduc pour la mise aux normes des terrains qui seront mis en vente au sein de la municipalité

5100.07.02

Il est proposé par M Raphael Langevin, appuyé par M Jean-Eudes Simard et adopté à l'unanimité de demander une soumission des travaux auprès de l'entreprise de M. Rousseau.

11. Adoption du règlement S.Q. – 04-06

ATTENDU QUE, par l'adoption du règlement no S.Q.-04-06, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a jugé nécessaire de réglementer les fausses alarmes;

ATTENDU QUE ledit règlement a été modifié à deux reprises depuis ce temps afin d'ajuster les paramètres liés au montant des amendes et à quel moment, soit par l'entremise des règlements nos 06-272 et 19-438;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) pour lequel la dernière version est en vigueur depuis le 1er février 2020;

ATTENDU QU'en matière de prévention, la 3e action du SCRSI est celle de <Maintenir, bonifier et harmoniser la réglementation dans toutes les municipalités>;

ATTENDU QUE, lors de la dernière réunion du Comité de sécurité incendie de la MRC (aussi appelé CSIP) le 26 avril dernier, les membres ont unanimement résolu d'augmenter le coût des amendes relativement aux <fausses alarmes> compte tenu du vécu des ressources au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les <fausses alarmes> mobilisent beaucoup de ressources humaines, d'équipements et de véhicules, ce qui impacte les budgets annuels des deux secteurs de services de sécurité incendie du territoire de la MRC (secteur <Est> et <Ouest>);

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Dolbeau-Mistassini.

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 3 juin 2024, de même qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

5101.07.02

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Laliberté

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette adopte le règlement no S.Q. -04-06 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre < Ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d’alarme et applicable par la Sureté du Québec>.

ARTICLE 3 : Règlements abrogés

Afin de faciliter l’interprétation et l’application du règlement no S.Q.-04-06 titré <Concernant les systèmes d’alarme et applicable par la Sureté du Québec>, les règlements nos 06-272 et 19-438 (Note importante : nos de règlements de la MRC pour la collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx – nos à modifier pour les municipalités locales) sont abrogés à toute fins que de droit. Conséquemment, les articles nos 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06 sont abrogés.

ARTICLE 4 : Nouveau libellé en remplacement des articles 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06

L’article 7 du règlement no S.Q.-04-06 est dorénavant libellé comme suit :

<Constitue une infraction et rend l’utilisateur passible des amendes prévues au présent règlement, tout appel au cours d’une période de douze (12) mois pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement, de déclenchement inutile ou même causé par une erreur humaine. Les amendes pour de tels cas seront tarifées selon le tableau ci-après :

Résidentiel	Autre que résidentiel
1er appel : avis	1er appel : avis
2e appel : 100 \$ d’amende	2e appel : 500 \$ d’amende
3e appel : 500 \$ d’amende	3e appel : 1000 \$ d’amende
4e appel : 1000 \$ d’amende	4e appel : 1500 \$ d’amende
5e appel : 1000 \$ d’amende	5e appel : 1500 \$ d’amende

ARTICLE 5 : Procédures intentées

Le remplacement ou l'abrogation des articles 7 et 11 du Règlement numéro S.Q.-04-06 par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi abrogé, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité dudit règlement remplacé jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi, soit le jour de sa publication.

12. Suivi des dossiers Ressources Humaines

Nouvelle Directrice Générale

Mme Marlène Laliberté, représentante du comité de gestion des ressources humaines de la municipalité annonce aux membres du conseil la nomination officielle de Madame Valérie Tremblay comme nouvelle directrice générale de la municipalité.

Elle annonce aussi aux membres présents que malgré cette annonce officielle, Madame Tremblay prendra pleinement ses fonctions à partir du 5 août 2024.

Cependant, Madame Tremblay s'est aussi montrée ouverte à signer ou appuyé le travail de Madame Joanie Riendeau d'ici sa propre entrée en poste pour permettre d'avancer les dossiers en cours.

Nouvel employé comme manœuvre aux travaux publics

Mme Marlène Laliberté annonce aussi la nomination de Monsieur Jean-François Fortin au titre de manœuvre municipal à partir du 29 juillet 2024

13. Avis de motion : Règlements d'emprunts pour l'exécution de travaux de traitement de surface double sur le rang Saint-Joseph selon les plans et devis préparés par le département d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine

5102.07.02

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Jean-Eudes Simard conseiller, qu'il sera adopté, à la séance extraordinaire du 9 juillet 2024, à 18h, dans la salle du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, le règlement numéro 205-24 décrétant un emprunt pour l'exécution travaux de traitement de surface double sur le rang St-Joseph selon les plans et devis préparés par le département d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine.

14. Règlement Circulation Quad

Le conseil demande un suivi pour la publication de la réglementation pour l'utilisation de Quad sur les routes sous la responsabilité de la municipalité.

Madame Joanie Riendeau les informe qu'une publication sera faite sur la page Facebook de la municipalité lorsque cela sera possible.

15. Affaires nouvelles

15.1 Résolution MADA

ATTENDU QUE, selon les données de l'institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

ATTENDU QUE, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a créé le *Programme de soutien à la démarche 'municipalité amie des aînés'* (MADA) afin de soutenir les municipalités et les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique des aînés et un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le "Programme de soutien à la démarche MADA" est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, lequel programme vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités du vieillissement actif;

ATTENDU QU'un appel à projet est en cours pour soutenir les milieux dans *'le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés'*.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette dispose actuellement d'une politique Familles, Aînés et Saines Habitudes de vie qui arrive à échéance en décembre 2024.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite actualiser sa politique et procéder pour ce faire à de nouvelles consultations afin de se doter d'un nouveau plan d'action.

ATTENDU QUE la MRC se propose de mettre à disposition sa ressource en développement social afin d'accompagner les milieux dans ce processus.

ATTENDU QUE cette ressource jouerait un rôle pivot dans le milieu, notamment pour :

- Dresser un bilan du dernier plan d'action et procéder à l'actualisation du portrait social du milieu.
- Coordonner la mise en place des consultations et accompagner les acteurs locaux dans leur réalisation.
- Rédiger et proposer une nouvelle politique actualisée.
- Mobiliser les acteurs-clés, mettre en place des comités de suivi et mettre en œuvre les futurs plans d'action municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité est l'une des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et que le conseil de celle-ci est favorable à soutenir ses municipalités locales dans la mise en œuvre de leur plan d'action respectif;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à présenter une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du MSSS, somme qui permettra entre autres de payer la ressource MRC mais également de financer les consultations dans le milieu.

5103.07.02

Il est proposé par M Raphael Langevin, appuyé par Mme Diane Imbeault et résolu unanimement :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette :

- Confirme sa participation à la demande d'aide financière collective qui sera adressée par la MRC de Maria-Chapdelaine au Secrétariat du MSSS et;
- Est d'accord sur le fait que les travaux visés le seront sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine.

15.2 Contrat réseau routier SEAO

Mme de Launière informe les membres présents que la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay souhaite proposer à la municipalité de collaborer pour assurer le déneigement des voies vers le barrage de la 11^e chute. La coordination serait assurée par la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay.

Avant d'appuyer le projet, les conseillers souhaitent savoir si une entente est déjà en cours avec un service de déneigement pour l'hiver 2024-2025 avec l'entreprise Dufour et Frères.

5104.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Raphael Langevin et adopté à l'unanimité de collaborer avec la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay pour coordonner et assurer le déneigement des chemins menant au barrage de la 11^e chute pour l'hiver 2024-2025.

15.3 Rencontre du 17 juillet

Mme de Launière rappelle la tenue du DÎNER-CONFÉRENCE : Conseils pour mieux se préparer aux feux de forêt qui se tiendra le 17 juillet 2024, au chalet du 49^e, pour l'ensemble des citoyens de Notre-Dame-de-Lorette.

Les inscriptions seront prises par téléphone au bureau municipal ou par internet via le formulaire sur la page Facebook de l'événement.

15.4 La livrée des forêts et les grosses mouches noires

Mme Joanie Riendeau partage avec les membres du conseil une demande de soutien de la part de l'entreprise Domaine L'Orée des Bois avec l'infestation de la livrée des forêts et des mouches noires qui ont attaqué ses cultures et les services touristiques offerts dans son entreprise

5105.07.02

Considérant que différents ministères provinciaux et fédéraux offrent des soutiens particuliers aux entreprises forestières et touristiques

Considérant que le phénomène de l'infestation est un événement naturel

Il est proposé par Mme Diane Imbeault, appuyé par M Jean-Eudes Simard et adopté à l'unanimité de rediriger les dirigeants de l'entreprise Le Domaine de l'Orée des Bois vers les ministères qui pourront l'accompagner dans ce défi et signifier que la municipalité n'a pas les ressources pour l'accompagner pour l'instant.

15.5 Circulation des clefs

Le sujet a été remis pour la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui se tiendra le 5 août 2024.

15.6 Signature notaire – Achat de l'église

Considérant que Mme Dallaire, autre signataire dans le dossier, n'est plus en poste à la municipalité

Considérant que seule Mme de Launière est disponible pour la signature de l'acte notarié de l'achat de l'église

5106.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Jean-Eudes Simard et adopté à l'unanimité de retirer Mme Dallaire en tant que signataire et autorisé Mme Rita de Launière à être la seule signataire pour l'acte notarié.

15.7 Programme Nouveaux Horizons

Considérant que la municipalité souhaite développer des projets permettant aux aînés de la municipalité d'être plus actifs

Considérant que Monsieur Justin Harvey s'est porté volontaire pour remplir le dossier et la demande auprès du programme Nouveaux Horizons

5107.07.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M Jean-Eudes Simard et adopté à l'unanimité, de confier le mandat de la rédaction de la demande de subventions pour l'achat de vélos électriques dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés du Gouvernement du Canada

15.8 Vente de chaises

Le sujet a été remis pour la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui se tiendra le 5 août 2024.

15.9 Travaux d'urgence sur BoWater

Mme de Launière informe les membres du conseil qu'une demande de travaux urgent a été faite auprès de la municipalité pour un épandage sur le chemin BoWater.

Une facture sera remise à qui de droit par la municipalité pour couvrir les frais suivants :

- 4h de travail de la manœuvre municipale
- 25 poches de calcium utilisés

- Location de l'équipement

Un suivi sera réalisé auprès de M Gilles Claveau

15.10 Transfert du contrat d'électricité de l'église

Suite à la signature de l'acte notarié pour l'achat de l'église, le changement auprès d'Hydro-Québec devra être assuré par l'agente d'accueil.

15.11 Ponceau problématique

16. Période de questions

Pas de questions.

17. Levée de l'assemblée

À 21 heures 43, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse

Joanie Riendeau, secrétaire d'assemblée